

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 8 mars 2024

OBJET : DELIBERATION N°9 - Création du groupe scolaire Lepeltier

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex représentée par M. Ladislas Polski
M. Alain Brunetti représenté par Mme Sabrina Missud-Guillet
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Gilles Ugolini
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Jacques Bisch
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Fabien Bonnafoux
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
Mme Annick Meynard représentée par Mme Isabelle Martello

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mars 2024

N°9

Rapporteur : Madame NICOLETTI-DUPUY Rosalba, 1^{ère} Adjointe Déléguée à l'Education

Direction : Education jeunesse et vie associative

Objet : Création du groupe scolaire Lepeltier

Classification : 9 – Autres domaines de compétences
9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2121-30,

VU le Code de l'Education à l'article L.212-1 qui confie au Conseil Municipal la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Il décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire,

Considérant la demande de l'Education Nationale de procéder à la création du groupe scolaire Lepeltier en fusionnant l'école maternelle Vira Souleù et l'école élémentaire Lepeltier dernières écoles de la commune ne fonctionnant pas en groupe scolaire,

Considérant le vote favorable des conseils d'école réunissant les parents d'élève et l'ensemble des enseignants de la maternelle Vira Souleù et de l'élémentaire Lepeltier en date du mardi 13 février 2024,

Considérant que ce projet apportera une continuité pédagogique depuis la toute petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction disposant d'une demi décharge d'enseignement pour assurer le bon fonctionnement de l'école,

Considérant que le groupe scolaire sera composé de 3 classes de maternelle et 6 classes d'élémentaire avec un effectif prévisionnel pour la rentrée 2024 de 230 élèves,

Considérant qu'un groupe scolaire comportant 9 classes permet au directeur de l'école de disposer d'une demi décharge de temps d'enseignement pour assurer la gestion de l'établissement,

Considérant l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Denis Delahaye suite à la refonte de la carte scolaire pour assurer une meilleure cohérence géographique entre le lieu de vie des familles et l'école de secteur,

Considérant l'obtention fin 2023 d'une subvention du Fonds vert pour procéder à la rénovation de l'école Lepeltier,

Considérant la mise en place d'une consultation permanente des équipes enseignantes et communales sur le réaménagement de l'école en groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la fusion de l'école maternelle Vira Souleù et de l'école élémentaire Lepeltier à compter de la rentrée 2024,
- **Approuve** que ladite école soit désormais dénommée : Groupe scolaire Lepeltier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance



Maire de La Trinité

Vote du Conseil : Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0